



CHARTRE DE CONFIDENTIALITE ET D'IMPARTIALITE

- 1-Traiter toutes les demandes clients de façon équitable et impartiale et veiller au respect de cette disposition par tout le personnel sans exception.
- 2-Respecter en permanence la confidentialité concernant les informations relevant de son domaine d'intervention.
- 3-Sacraliser la fiabilité de la mesure quelle qu'en soient les circonstances, les conditions ou les conséquences.
- 4-Refuser tout avantage ou manifestation de courtoisie de la part du patient ou du fournisseur risquant d'impacter la fiabilité ou l'impartialité de la prestation (EN Déclaration et signalement de conflit d'intérêt **A2-EN01**).
- 5-Refuser toute pression commerciale ou financière de la part du fournisseur ou du patient risquant d'impacter la fiabilité ou l'impartialité de la prestation (EN Déclaration et signalement de conflit d'intérêt **A2-EN01**).
- 6-Déclarer à la hiérarchie toute source de risque pouvant porter atteinte à l'impartialité telles que : octroi d'avantage, intimidation, intérêt personnel, relation extra professionnelle.
- 7-Respecter toutes les dispositions énoncées dans les règlements et les documents de prescription internes et externes applicables aux domaines d'intervention.
- 8-Eviter le cumul des activités pouvant compromettre la fiabilité, l'impartialité de la prestation.
- 9-Tout le personnel s'engage à respecter cette charte par l'attestation de lecture sur **MSPLOG**.